

I / OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation permet à des de jeunes bacheliers, d'accéder à des niveaux de qualification professionnelle correspondant à des emplois de chef de chantier ou de conducteur de travaux, de dessinateur projeteur, de métreur, de collaborateur d'architecte ou de responsable de PME.

Elle facilite ainsi une première insertion professionnelle pour des jeunes à la recherche d'un premier emploi et offre la possibilité de poursuites d'études en licence et en cycle d'ingénieur.

II / MODALITES DE RECRUTEMENT

La formation est ouverte aux titulaires d'un bac scientifique ou technique. Les candidats seront sélectionnés après étude des dossiers ou tests d'entrée.

Les candidatures seront reçues du **1^{er} Août au 30 septembre 2022.**

Les frais de dossiers non remboursables s'élèvent à 15 000F et sont versés au moment du dépôt de candidatures.

Les tests auront lieu courant **Octobre à une date qui vous sera communiquée par affichage ou SMS de ESP Mobile.** Les candidats sélectionnés auront un délai de deux semaines (15 jours) pour compléter leur dossier à la scolarité de L'ESP et payer les droits d'inscription + les mensualités **de Juin et de Juillet 2023** (voir coût de la formation).

Au-delà de cette date, les sélectionnés de la liste d'attente seront autorisés à s'inscrire dans la limite des places disponibles.

III / REGIME DE FORMATION

Une année universitaire comprend 9 mois de formation et débute **en Octobre 2022**

Un découpage semestriel de l'année permet d'évaluer le travail des étudiants à mi-parcours

Les cours ont lieu les jours ouvrables à raison de 8 heures par jour. Le diplôme prévoit 1800 heures réparties sur 2 ans.

IV / ETAPES DE LA FORMATION

Premier semestre

DST111 : Mathématiques et structures 1

Mathématiques 1 et 2 / Mécanique des structures (RDM)

DST112 : Physiques 1

Physique (Electricité) / Physique (Mécanique des fluides)

DST113 : Matériaux

Connaissance du matériau et de son origine
Matériaux de construction / Technologie du béton

DST114 : Technologie 1

Technologies de construction (gros œuvre)
Dessin Technique et DAO

DST115 : Aménagement et législation

Urbanisme et Aménagement du territoire
Droit / Projet Personnel de l'Etudiant (PPE)

DST116 : Communication 1

Informatique / Anglais technique 2 / Communication

Deuxième semestre

DST 121: Mathématiques et structures 2

Mathématiques 3 & 4 / Mécanique des structures (RDM)

DST 122 : Physique 2

Thermodynamique / Transfert thermique

DST 123 : Matériaux et structures 1

Géotechnique I / Construction métallique I
Laboratoires Matériaux et Sols

DST124 : Techniques

Topographie I / Route I / Béton I

DST125: Technologie 2

Technologies de construction (second œuvre)
Dessin Technique et DAO 2

DST 125 : Communication 2

Communication 2 / Anglais technique 2

DST126: Projets

Economie, gestion et fiscalité / Projets transversaux

Troisième semestre

DST231 : Estimation et management de projet

Estimation des travaux (métré) /Gestion et installation de chantier
Méthode et planification/ Management de projet

DST232: Techniques hydrauliques

Hydraulique Urbaine et Assainissement / Hydrologie /
Hydrogéologie et forage

DST233: Matériaux et structures 2

Béton Armé II / Construction métallique II / Atelier

DST234: Ouvrages

Route II / Géotechnique II / Labo hydraulique

DST 235: Technologie 3

Construction mixte / Thermique du bâtiment /Topographie 2

Quatrième semestre

DST 241: Structures et techniques 1

Béton Armé III / Réhabilitation, Pathologie

DST 242: Techniques 2

Etude de prix / Législation des marchés TDR

DST 243: Ouvrages et environnement

Acoustique et Eclairage / Hygiène qualité et environnement

DST 244: Structures et techniques 2

Hydraulique Agricole et Pastorale / Voirie et Réseaux Divers

DST 245: Travaux encadres et séminaires

Projets transversaux / projets tuteurs / Séminaires / Stages

V / ADMISSION EN CLASSE SUPERIEURE

A la fin de la chaque année universitaire, un conseil de classe déterminera la liste des étudiants admis en classe supérieure : les moyennes de 10/20 en théorie et en pratique sont exigées. Sur décision du conseil de classe, les étudiants n'ayant pas obtenu ces moyenne seront admis à redoubler ou seront exclus.

La présence des étudiants aussi bien aux cours, aux travaux dirigés qu'aux travaux pratiques est obligatoire. Toute absence non justifiée entraîne la note zéro pour les devoirs et examens qui auraient lieu ce jour-là.

En cas d'absences justifiées, l'élève est convoqué à une épreuve de remplacement. Il ne peut y avoir de justification à une épreuve de remplacement. Toute absence justifiée ou non justifiée à celle-ci est sanctionnée par la note zéro.

Les absences au cours sont récapitulées à la fin de chaque semestre et entraînent les pénalités prévues à l'article 20 du règlement intérieur.

Le Département peut décider à tout moment du renvoi d'un étudiant soit pour indiscipline constatée, soit pour absentéisme constaté conformément aux textes du règlement intérieur.

A l'issue de la formation, l'Etudiant obtient le Diplôme Supérieur de Technologie (DST), diplôme délivré par l'Université.

VI / POURSUITE D'ETUDES

Le programme **d'ingénieur de conception (BAC+5) prise en charge par l'Etat** est ouvert aux meilleurs étudiants Titulaire du DST sur l'ensemble des deux années de formation.

Le département offre également pour la poursuite d'études des programmes de **Licences (BAC+3)** ou d'**ingénieur technologique (BAC+4)** en format **prise en charge par des tiers**.

VII / COUT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est constitué :

- des droits d'inscription** régis par l'arrêté n°17072 en date 18 octobre 2013 du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et sont payés à l'université via une institution bancaire ;
- des frais d'écolage** payés au niveau des caisses de l'Ecole Supérieure Polytechnique.

A) Les Droits d'inscriptions

Les Droits d'inscriptions sont répartis en deux groupes :

- Les étudiants UEMOA (ressortissants des pays de l'UEMOA ou des pays signataires d'accord de coopération spécifiques avec le Sénégal)

Année	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Classe Jour	25 000 Frs	25 000 Frs	

- Les étudiants hors UEMOA (ressortissants des pays qui ne sont pas dans le lot 1)

Année	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Classe Jour	200 000 Frs	200 000 Frs	

B) Les frais d'écolage

- Personnes physiques**

a. Etudiants UEMOA

CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Mensuali tés	Nbre de mois	TOTAL ANNUEL
DST 1	25 000	110 000	125 000	9	1 260 000
DST 2	25 000	110 000	125 000	9	1 260 000
TOTAL FORMATION					2 520 000

b. Etudiants hors UEMOA

CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Mensuali tés	Nbre de mois	TOTAL ANNUEL
DST 1	200 000	285 000	125 000	9	1 610 000
DST 2	200 000	285 000	125 000	9	1 610 000
TOTAL FORMATION					3 220 000

- Personnes morales**

a. Etudiants UEMOA

CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Mensuali tés	Nbre de mois	TOTAL ANNUEL
DST 1	25 000	160 000	175 000	9	1 760 000
DST 2	25 000	160 000	175 000	9	1 760 000
TOTAL FORMATION					3 520 000

b. Etudiants hors UEMOA

CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Mensuali tés	Nbre de mois	TOTAL ANNUEL
DST 1	200 000	335 000	175 000	9	2 110 000
DST 2	400 000	135 000	175 000	9	2 110 000
TOTAL FORMATION					4 220 000

C) Le paiement à l'inscription

a. Etudiants UEMOA

CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Juin	Juillet	TOTAL INSC.
DST 1	25 000	110 000	125 000	125 000	385 000
DST 2	25 000	110 000	125 000	125 000	385 000

b. Etudiants hors UEMOA

CLASSE	FI UCAD	FI ESP	Juin	Juillet	TOTAL INSC.
DST 1	200 000	285 000	125 000	125 000	735 000
DST 2	200 000	285 000	125 000	125 000	735 000

Les étudiants pris en charge par un organisme ou une entreprise sont soumis aux mêmes conditions de règlement que les particuliers. Toutefois les sommes avancées à l'inscription leur seront remboursées dès que le paiement par l'organisme ou l'entreprise parviendra à l'E.S.P.

Pour les étudiants qui optent pour le paiement mensualisé, il est à retenir que le dernier délai de paiement est toujours fixé au 10 du mois.

VII DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature comprend :

- ◆ Un formulaire de préinscription à remplir
- ◆ Un extrait de naissance – 6 mois
- ◆ La photocopie certifiée du BAC scientifique ou technique ou diplôme équivalent
- ◆ La photocopie du relevé de BAC légalisée
- ◆ Les relevés des notes des classes de seconde, première et terminale.
- ◆ Une attestation de prise en charge en cas de financement par un organisme ou une entreprise.
- ◆ Frais de dossier : **15 000 FCFA**

N.B : l'admission à l'UCAD se fait à travers la plate-forme admission.ucad.sn et/ou equivalence.ucad.sn et/ou equivalence.ucad.sn

les dossiers incomplets sont classés sans suite.

Université Cheikh Anta Diop Dakar
Ecole Supérieure Polytechnique



DEPARTEMENT GENIE CI VIL

**FORMATION de TECHNICIEN
SUPERIEUR DU BTP**

**DIPLOME SUPERIEUR DE
TECHNOLOGIE**

**COURS DU JOUR
Formation en 2 ans**

ANNEE UNIVERSITAIRE

2022 / 2023

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter :
Département Génie civil
☎ : 33 824 48 87–Fax 33 824 29 26
Email : geniecivil@esp.sn / massamba.ndiaye@esp.sn